

**2023 DSOL 35** : Subvention (245 000 euros) à l'association « Bagagerie Solidaire 14 », pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local situé 15-17 Villa Saint Jacques, Paris 14ème.

**Le Conseil de Paris ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.345-2 et D.345-8,

Vu le projet de délibération 2023 DSOL 35 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer, au titre de l'exercice 2023 :

Une subvention d'investissement pour un total de 245 000€, pour la poursuite des travaux d'aménagement de la bagagerie 14 .

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14e arrondissement, en date du .....

Sur le rapport présenté par Anouch Toranian, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

**Article 1** : Une subvention d'investissement d'un montant de **245 000 €** est accordée à La Bagagerie Solidaire 14 (193575) dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux, 75014 Paris, pour son projet de restauration et d'aménagement d'un local situé 15-17 Villa Saint Jacques, Paris 14ème (2023\_06656). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative au projet subventionné.

**Article 2** : la dépense correspondant à l'article 1 est imputée sur le budget participatif.